



## Servitude EDF et poste de transformation

Par **Imz**, le **21/05/2018** à **15:14**

Bonjour,

Je suis actuellement sur l'achat d'une maison. Le souci étant qu'il existe une servitude edf liée à cette bâtisse, en effet il y'a un poste de transformation edf dans les murs de la maison, sous le même toit.

Après m'être renseigné, on se rend bien compte qu'ils existe plein de risques : incendie, explosion, ondes, nuisances sonores... Comment est-ce encore possible de nos jours d'avoir de telles installations dans une maison ? Mais aussi, si nous souhaitons démolir pour reconstruire, comment fait'on dans ce cas ? La mairie n'a pas su nous répondre et nous a invités à contacter enedis. C'est ce que l'on a fait mais on attend toujours une réponse.

Merci.

Par **amajuris**, le **21/05/2018** à **17:45**

bonjour,

vous vous êtes mal renseignés, voir pas du tout renseignés.

il existe des milliers postes de transformations électrique intégrés dans des bâtiments d'habitation sans que cela ne pose les problèmes que vous indiquez.

si un poste de transformation a été installé dans cette maison, c'est obligatoirement avec l'accord de son propriétaire qui a reçu à l'époque une indemnisation.

si vous achetez ce bien, soit vous demandez à votre vendeur de régler ce problème avant la signature de l'acte authentique comme clause suspensive, soit vous achetez et vous négociez

avec le distributeur le déplacement de ce poste qui sera à vos frais.  
autre solution, vous cherchez un autre bien.  
salutations